



# Assemblée générale

Soixante-cinquième session

**54<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 30 novembre 2010, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Deiss ..... (Suisse)

La séance est ouverte à 10 h 5.

## Point 37 de l'ordre du jour (suite)

### Question de Palestine

**Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/65/35)**

**Rapport du Secrétaire général (A/65/380 et A/65/380/Add.1)**

**Projets de résolution (A/65/L.14, A/65/L.15, A/65/L.16, A/65/L.17 et A/65/L.24)**

**M. Mashabane** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport sur le règlement pacifique de la question de Palestine (A/65/380 et A/65/380/Add.1), qui confirme que la paix est effectivement insaisissable et continue d'être un rêve distant pour le peuple palestinien. Nous espérons que le présent débat suscitera et consolidera la dynamique nécessaire au règlement pacifique de la question de Palestine.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite cet après-midi par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Hier, alors que nous célébrions la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, nous nous sommes engagés à manifester notre solidarité avec la lutte que mène ce peuple. Dans son message de solidarité, le Président de la République

sud-africaine, M. Jacob Zuma, a réitéré l'engagement de notre pays en faveur de la lutte du peuple palestinien pour sa libération et son autodétermination.

Au début de cette session de l'Assemblée générale, les dirigeants du monde entier sont venus de partout pour affirmer le rôle central de l'ONU dans l'examen et le règlement des affaires mondiales. Ils ont également confirmé le rôle central de l'Organisation dans le règlement pacifique des différends. Ayant bénéficié du travail ardu de la communauté internationale, l'Afrique du Sud est on ne peut plus d'accord avec cette affirmation.

C'est pourquoi nous appelons l'ONU à user de sa légitimité et à déployer des efforts conjoints pour faire en sorte que le peuple palestinien soit libéré au plus vite du joug inhumain de l'occupation israélienne. Nous espérons également qu'au cours de la présente session, l'ONU réfléchira d'une manière concrète à l'efficacité de ses efforts collectifs afin de régler la question de Palestine. L'Afrique du Sud a toujours soutenu le droit du peuple palestinien à avoir son propre État, un État, comme le demande la communauté internationale, qui coexisterait dans la paix avec Israël sur la base des frontières de 1967 et dont la capitale serait Jérusalem-Est. Nous sommes convaincus que c'est la seule solution durable à ce conflit.

Nous avons toujours été favorables à un règlement pacifique du conflit palestino-israélien,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



conformément à la volonté de la communauté internationale exprimée dans de nombreuses initiatives de paix telles que la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe, et les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 465 (1980), 681 (1990), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Nous demandons à Israël de respecter l'esprit de ces résolutions, ainsi que les règles de tous les autres instruments juridiques internationaux. Ne pas le faire reviendrait, comme cela est le cas depuis de nombreuses années, à violer le droit international. Malgré toutes ces initiatives, Israël continue en toute liberté d'occuper le territoire palestinien, sapant ainsi délibérément la crédibilité de l'ONU.

Lorsque des pourparlers directs entre Israël et la Palestine ont commencé en septembre, nous espérons tous que cela se solderait par de véritables progrès qui mèneraient à une paix durable et à la création d'un État palestinien viable. Mais le fait qu'Israël n'a pas renouvelé le moratoire sur la construction de colonies de peuplement illégales dans les territoires occupés a empêché tout progrès. L'Afrique du Sud estime que la cessation de la construction de colonies de peuplement est un engagement qu'Israël avait déjà pris lors des négociations de paix précédentes, notamment la Conférence d'Annapolis sur la paix au Moyen-Orient en novembre 2007, à laquelle l'Afrique du Sud avait participé.

Nous notons avec une vive préoccupation le mépris manifesté par Israël à l'égard du processus de paix, comme le montre la poursuite de la construction de colonies de peuplement et l'annonce faite par ce pays qu'il prévoyait de construire d'autres colonies de peuplement en Cisjordanie. Ce faisant, Israël accélère la modification de la composition démographique, du statut juridique et du paysage des territoires palestiniens occupés, dont Jérusalem-Est. Soucieux de sauver le processus de paix, nous appelons Israël à mettre fin à la construction de colonies de peuplement, ce qui démontrera qu'il recherche vraiment un règlement pacifique de la question palestinienne. Nous appuyons également les efforts de médiation déployés par le monde arabe, et par l'Égypte en particulier, pour réconcilier le Fatah et le Hamas et rétablir l'unité intrapalestinienne. Nous sommes convaincus qu'une Palestine unifiée servira mieux les intérêts du peuple palestinien.

L'Afrique du Sud est encouragée par les progrès réguliers réalisés dans le programme d'édification de l'État de l'Autorité palestinienne, conformément à la

stratégie du Premier Ministre, M. Fayyad. Nous apprécions en l'occurrence les efforts déployés par la communauté des donateurs internationaux en appui à cette stratégie. Nous appelons également les autres parties prenantes à appuyer la mise en œuvre et la durabilité de cette initiative.

Sur le plan de la sécurité, nous nous félicitons des efforts déployés par la communauté internationale pour améliorer les capacités des institutions de sécurité palestiniennes.

L'annonce faite en juin dernier par les autorités israéliennes de leur décision d'assouplir le blocus de Gaza en autorisant l'entrée sans restrictions de tous les produits à l'exception de produits militaires et à double usage figurant sur une liste rendue publique n'a pas amélioré la situation, étant donné que les matériaux de construction, pour la plupart classés comme produits à double usage, sont les matériaux dont Gaza a le plus besoin pour sa reconstruction. Le blocus imposé à Gaza a eu des effets délétères sur la vie économique des Palestiniens, dont il entrave sérieusement les activités d'exportation.

Par conséquent, l'application de ces mesures à Gaza et dans d'autres territoires occupés contribue directement à accroître le chômage et la pauvreté, et se répercutent par conséquent sur le plein exercice des libertés sociales et économiques. En outre, nous nous élevons contre le déracinement d'oliviers et le vol de matériel agricole par les colons israéliens, car ce sont là des éléments d'une importance essentielle pour l'économie palestinienne.

Par le biais du dispositif Inde, Brésil et Afrique du Sud (IBAS), des contributions de trois millions de dollars ont été annoncées pour des projets situés à Gaza. Les projets proposés par l'entremise de l'IBAS auront un impact positif sur le développement socioéconomique du peuple palestinien, en particulier les habitants de Gaza.

Sur le plan humanitaire, nous appelons Israël à faciliter l'entrée à Gaza des agences humanitaires en particulier, y compris l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le Programme des Nations Unies pour le développement. À cet égard, nous nous réjouissons de ce que la communauté internationale ait élaboré l'appel global de 2011, qui sera présenté à Bruxelles le 30 novembre.

Pour terminer, nous appelons les parties à renoncer aux mesures unilatérales susceptibles de compromettre les négociations et à se concentrer plutôt sur des mesures propres à renforcer la confiance et propices à la reprise des négociations de paix. Nous exprimons également notre appui au processus de paix et exhortons le Secrétaire général, le Quatuor, ainsi que les autres pays et institutions à continuer d'encourager les parties à revenir à la table de négociation. Avant tout, nous demandons aux parties de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour trouver une solution. Elles ne doivent jamais oublier que la paix est dans l'intérêt des personnes qui ont le plus à souffrir de l'oppression, notamment les femmes et les enfants.

**M<sup>me</sup> Viotti** (Brésil) (*parle en anglais*) : Il est tout à fait à propos que l'Assemblée générale examine la question de la Palestine, vu l'importance de cette question pour l'ensemble de la communauté internationale, en particulier en cette phase critique du processus de paix. La fin du moratoire israélien en septembre a très rapidement mis à rude épreuve les fragiles débuts des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens. La suspension du moratoire sur les activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés et les activités de construction menées depuis lors ont sérieusement compromis la reprise des négociations, car ces activités réduisent à néant la possibilité d'une solution à deux États. Il n'est pas raisonnable de compter sur les Palestiniens pour continuer de négocier alors même que la réalité sur le terrain est profondément, et peut-être, comme le craignent certains, irréversiblement modifiée. Cet état de fait est particulièrement inquiétant en ce qui concerne Jérusalem-Est et les petites colonies et colonies de taille moyenne situées à l'intérieur de la Cisjordanie. Dans les circonstances actuelles, l'arrêt total des activités de peuplement est non seulement une obligation juridique d'Israël mais aussi une condition nécessaire à la poursuite des négociations aux chances qu'elles peuvent avoir d'aboutir.

Le Brésil salue les efforts déployés par les États-Unis et nombre d'autres parties prenantes pour relancer les négociations directes. Nous saluons également la patience admirable des Palestiniens. Nous espérons qu'Israël saisira cette occasion pour créer les conditions propices à la reprise des négociations, pour la simple raison que, contrairement à ce que pensent certains, le statu quo n'est pas du tout viable : le statu quo est tout aussi dangereux, car il fait le jeu des

groupes extrémistes des deux camps qui cherchent à saper le processus de paix.

Nous condamnons vigoureusement tous les actes de violence commis par toutes les parties, mais les condamner ne suffit pas. Israël ne doit pas tolérer que des colons se rendent responsables d'attaques ou d'actes de harcèlement contre les Palestiniens; il doit au contraire les traduire en justice. Les tirs de roquettes effectués depuis Gaza vers le sud d'Israël doivent cesser et les forces israéliennes ne doivent pas réagir de façon disproportionnée.

De son côté, l'Autorité palestinienne doit continuer à faire des progrès en matière de maintien de l'ordre dans les zones soumises à son autorité judiciaire. Briser la spirale des conflits est essentiel pour prévenir la reprise d'un conflit armé entre Israël et Gaza et l'intensification des violences de rue en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

En vue de réaliser la vision d'un État palestinien démocratique et viable, les Palestiniens doivent continuer de s'efforcer de relever deux défis importants : dépasser leurs divisions internes et améliorer la gouvernance démocratique. Nous appelons tous les groupes palestiniens à rétablir l'unité, sans laquelle il sera très difficile de créer un État. En outre, nous saluons et appuyons les efforts soutenus déployés par le Premier Ministre, Salam Fayyad, en vue d'édifier un État palestinien démocratique et efficace sur tous les territoires. Israël doit activement appuyer ces efforts, notamment en transférant plus de territoires sous le contrôle de l'Autorité palestinienne et en assouplissant davantage les restrictions imposées à la circulation en Cisjordanie.

La situation humanitaire dans la bande de Gaza reste très préoccupante. Nous nous félicitons de l'assouplissement du blocus, mais l'accès de la population aux produits de base reste manifestement insuffisant. Il est profondément inquiétant de constater une fois de plus que des progrès satisfaisants n'ont pas été faits s'agissant de rétablir la liberté de circulation des personnes et des biens. La levée totale du blocus, sans préjudice des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, est essentielle pour un retour à la normale et pour la reconstruction de Gaza.

De notre côté, nous continuerons à apporter notre concours afin de soulager les souffrances du peuple palestinien, dans toute la mesure possible. En plus de notre coopération bilatérale, nous participons dans le cadre du groupe IBAS, à un projet de reconstruction

partielle de l'hôpital Al-Qods à Gaza, avec des ressources provenant du fonds IBAS.

Il n'est pas trop tard pour sortir de l'impasse actuelle et commencer à s'engager sur la voie de la fin de l'occupation israélienne et de la réalisation de la vision des deux États vivant côte à côte en paix et en sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Cependant, pour réussir, ces efforts exigent des qualités d'homme d'État, du courage politique et un attachement véritable à une paix viable. Les dirigeants des deux camps, surtout d'Israël, qui est la partie la plus forte, doivent relever ce défi. Leur récompense sera la reconnaissance éternelle non seulement de leurs compatriotes, mais aussi de l'ensemble de la communauté internationale, pour une victoire exceptionnelle.

**M. Loulichki** (Maroc) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance sur l'évolution de la situation en Palestine au cours des dernières années. Je voudrais également féliciter le Représentant permanent du Sénégal, l'Ambassadeur Abdou Salam Diallo, de son élection à la présidence du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Il succède à M. Paul Badji, qui a si bien servi la cause de la question palestinienne pendant sa présidence du Comité.

Chaque année, le 29 novembre, l'ONU commémore la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. À cette occasion, la communauté internationale rappelle les droits inaliénables et les aspirations du peuple palestinien à établir un État indépendant et viable, ayant pour capitale Jérusalem-Est, sur le territoire occupé par Israël depuis 1967.

Le peuple palestinien est exaspéré de voir que les années se succèdent sans laisser entrevoir la moindre perspective d'obtention du statut d'entité nationale. Le peuple palestinien est las de l'occupation qu'il subit depuis des décennies, avec son lot d'agressions, de tragédies et de destructions. Il est las d'attendre, attendre des négociations qui ne commencent que pour être interrompues et qui ne reprennent que pour être reportées. Il attend l'application des résolutions de la légitimité internationale, qui se succèdent sans effet réel sur le terrain pour les millions de Palestiniens concernés. Enfin, le peuple palestinien attend la mise en œuvre des initiatives et des engagements internationaux, qui réunissent tous les éléments d'une

paix globale et juste sur la base du consensus auquel est parvenue l'ensemble de la communauté internationale.

Alors que nous examinons l'évolution de la situation en ce qui concerne la question palestinienne, nous ne pouvons que constater les contradictions flagrantes qui subsistent entre les efforts déployés par la communauté internationale en faveur de la reprise des pourparlers de paix et l'évolution de la situation sur le terrain, où Israël, la Puissance occupante, cherche à imposer le fait accompli, aux dépens du processus de paix.

Partant de sa position de principe en faveur de la paix comme choix stratégique, dans le cadre de l'Initiative de paix arabe, et s'appuyant sur les résolutions pertinentes de l'ONU et les autres éléments du cadre de référence, le Royaume du Maroc a appuyé l'initiative positive et dynamique du Président Obama en vue d'encourager la partie palestinienne à participer aux pourparlers indirects en mars. Les pourparlers directs organisés à Washington en septembre sous les auspices des États-Unis se sont signalés par la bonne foi avec laquelle la partie arabe a saisi cette occasion de progresser vers la paix. Le Royaume du Maroc sait gré au Président Obama des efforts qu'il a déployés sans relâche pour relancer le processus de paix. Nous lui sommes également reconnaissants de l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale en septembre sur les droits du peuple palestinien, et en particulier son droit de créer un État indépendant suivant un échéancier définitif (voir A/65/PV.11). Parallèlement, nous appuyons toutes les parties internationales qui partagent ce point de vue et qui cherchent à faire de cette vision une réalité.

La présidence palestinienne a démontré son courage, son pragmatisme et sa persévérance tout au long du processus et a prouvé qu'elle était un partenaire véritable et responsable dans ce processus de paix, en dépit des crises et des souffrances continues vécues par le peuple palestinien. Par l'Initiative de paix arabe, les États arabes ont prouvé qu'ils appuyaient l'aspiration de la population de la région et de la communauté internationale à voir régner la paix, la sécurité et la stabilité dans la zone. Les États arabes ont également assumé leur responsabilité à l'égard des générations actuelles et futures et à l'égard de la communauté internationale.

Cependant, en dépit de cette initiative arabe courageuse et de tous les efforts de la communauté

internationale, Israël poursuit ses pratiques et ses politiques tendant à imposer un fait accompli sur le terrain et à préjuger le résultat des négociations, en contravention avec ses obligations et au mépris du respect dû à la solution des deux États. Il poursuit sa politique de colonisation illégale dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, dans le but d'annexer de nouvelles terres par la force. À cette fin, quelques jours seulement après que la partie arabe eut accepté de participer aux pourparlers indirects, en mars dernier, les autorités israéliennes ont annoncé leur décision de construire 1 600 logements à Jérusalem-Est. Israël a également décidé de construire 1 300 logements supplémentaires à Jérusalem-Est et a adopté une nouvelle loi assortissant de nouvelles conditions son retrait de Jérusalem-Est occupée et du Golan syrien.

S'agissant de Jérusalem, qui occupe une place importante dans le règlement de la question palestinienne, Israël a poursuivi sa politique de judaïsation, d'annexion et d'expulsion de la population de la Ville sainte, notamment par le biais de la confiscation et de la destruction de ses biens. Il a également poursuivi sa politique de provocation à l'égard des lieux saints musulmans et chrétiens, notamment la mosquée Al-Aqsa et ses environs. Il s'en est également pris à d'autres lieux saints, notamment le Haram al-Ibrahimi et des sites de Bethléem, dans le cadre de sa politique d'incitation à la haine.

Le Royaume du Maroc, avec à sa tête, S. M. Mohammed VI, qui préside le Comité d'Al Qods, réaffirme sa solidarité avec le peuple palestinien en quête d'un État national. En outre, le Maroc condamne tous les actes portant atteinte au statut spécial de la Ville sainte. À cet égard, je renouvelle notre appel à l'établissement d'une alliance internationale composée de toutes les forces éprises de paix, et qui croient en la coexistence et en la tolérance, afin que soit préservée Jérusalem, symbole de paix et berceau des religions monothéistes.

D'autre part, la situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza exige que les autorités israéliennes lèvent immédiatement le blocus illégal qu'elles imposent à ce territoire et permettent la libre circulation permanente, inconditionnelle et sans restrictions des personnes et des biens à partir et à destination de Gaza, conformément au droit international humanitaire et aux résolutions internationales pertinentes. Si nous apprécions les efforts déployés à cet égard par l'Office de secours et

de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, nous soulignons que le mandat confié à l'Office par l'Assemblée générale dans sa résolution 302 (IV) de 1949 prévoit qu'il fournisse une assistance aux réfugiés palestiniens jusqu'à ce que la question soit réglée durablement de manière satisfaisante.

S. M. Mohammed VI a souligné l'importance que revêtait la cause de la paix au Moyen-Orient dans le message qu'il a adressé au Forum économique mondial sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en octobre, où il a affirmé que

« La paix au Moyen-Orient passe nécessairement par la solution des deux États, permettant la création d'un État palestinien indépendant, avec Al Qods Al Charif pour capitale, coexistant dans la sécurité et la paix avec l'Etat d'Israël. Ceci doit se faire dans le cadre de la légalité internationale et par le biais de négociations directes qui ne devraient être entravées ni par l'intransigeance et l'escalade, ni par des mesures unilatérales illégales [...] »

S. M. le Roi a donc envoyé un message d'espoir et un appel à la raison pour que soit engagées des négociations sérieuses, en appelant les parties à

« engager un processus de négociation responsable en accord avec la volonté de la communauté internationale. C'est, en effet, la voie judiciaire à suivre pour assurer la sécurité à tous les peuples de la région et mettre fin aux manifestations de violence et d'extrémisme qui exacerbent l'état d'insécurité actuel, réduisent les chances de développement économique et social et affaiblissent le poids de notre région au sein du système de coopération internationale. »

**M. Wetland** (Norvège) (*parle en anglais*) : Chaque année, il semble que nous soyons sur le point de négocier un tournant décisif au Moyen-Orient. Et chaque année, nous nous rendons compte a posteriori qu'une occasion a été manquée. Néanmoins, la Norvège tient à le souligner, 2011 pourrait bien quand même s'avérer une croisée des chemins pour le processus de paix.

La structure de l'État palestinien est en train de voir le jour; son achèvement est prévu en août prochain. Les 12 mois du calendrier des négociations directes prendront fin à peu près au même moment. Ces deux volets – celui de l'édification d'un État et le

volet politique – sont censés converger sous la forme de la solution des deux États. Il se pourrait que nous voyions enfin l'avènement d'un État palestinien indépendant.

Le volet de la base au sommet – le processus d'édification d'un État – a bien fonctionné. Sous l'égide du Premier Ministre palestinien, M. Salam Fayyad, des institutions palestiniennes de plus en plus solides ont été mises en place. L'Autorité palestinienne réduit les dépenses et les déficits. La dépendance à l'égard de l'aide étrangère diminue régulièrement, et la transparence et la responsabilisation prennent toujours plus le pas sur la corruption et le népotisme. Il règne parmi les communautés palestiniennes de Cisjordanie un sentiment croissant de sécurité et de primauté du droit. La société palestinienne évolue sur tous les fronts et les Palestiniens ont de plus en plus l'impression que les changements qui se produisent aujourd'hui portent en germe la promesse d'un avenir meilleur.

Ce processus fonctionne si bien que la Banque mondiale a indiqué en septembre dernier, dans son rapport à la communauté des donateurs, que l'Autorité palestinienne « était [désormais] bien placée pour établir un État à un moment ou un autre de l'avenir proche ».

Cependant, les négociations directes engagées en septembre dernier en vue de régler le conflit dans l'année, ont été gelées à cause de la décision d'Israël de laisser expirer le moratoire partiel sur les activités de peuplement dans le territoire occupé. Le manque de progrès enregistrés à la table de négociation a amené certains Palestiniens à s'interroger sur la viabilité des négociations et à envisager d'autres voies pour arriver à la solution des deux États. La Norvège est fermement convaincue qu'il n'y a pas d'autre solution que les négociations mais, si nous tenons à rétablir la confiance des Palestiniens dans le processus politique, la situation sur le terrain doit s'améliorer. Cela suppose la cessation de toute activité de peuplement à Jérusalem-Est et en Cisjordanie, conformément aux obligations découlant de la Feuille de route. Cela implique aussi des efforts de la part d'Israël pour renforcer le développement économique des territoires occupés et en améliorer la croissance économique et le niveau de vie.

La communauté des donateurs a fait tout son possible pour honorer ses engagements à l'égard du processus d'édification d'un État palestinien malgré les

problèmes engendrés par le ralentissement financier mondial. En sa qualité de Présidente du Comité spécial de liaison, la Norvège peut confirmer que la communauté des donateurs reste déterminée à appuyer le processus d'édification d'un État palestinien après l'échéance de 2011. Toutefois, nous devons lancer un avertissement : la poursuite de l'appui financier aux institutions palestiniennes dépend de l'existence d'un processus politique crédible. En l'absence d'horizons politiques et de calendrier clair, il devient de plus en plus difficile de justifier le niveau des contributions.

Dans la perspective de 2011, nous pouvons être au moins assurés que les efforts d'édification des institutions palestiniennes et les préparatifs en vue de l'avènement de l'État se poursuivront comme prévu. Et l'échéance pour la clôture des négociations – septembre de l'année prochaine – est fixée. En d'autres termes, 2011 devra être l'année de la résolution du conflit et de la création de l'État palestinien.

**M. Falamarzi** (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais, pour commencer, féliciter le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien des efforts qu'il déploie pour mettre en lumière la souffrance du peuple palestinien, causée par les pratiques injustes des autorités israéliennes. Je tiens également à remercier M. Paul Badji de sa direction des travaux de ce comité. Ma délégation s'associe également à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Malgré les efforts vigoureux déployés par la communauté internationale, notamment le Quatuor et les pays parrains du processus de paix, pour faire avancer ce processus, qui a conduit à des négociations indirectes puis directes entre les Israéliens et les Palestiniens, l'intransigeance d'Israël et la construction de colonies de peuplement au mépris des appels lancés par la communauté internationale pour qu'ils cessent, ont empêché la réalisation de tout progrès à ce jour. Les pays arabes ont démontré qu'ils souhaitent la paix en créant un climat propice à des négociations de paix. Mais cela ne durera pas indéfiniment.

Le Qatar a envoyé, en septembre 2009, un message au médiateur américain, au nom des pays arabes, demandant des assurances de la part d'Israël, afin que les Arabes puissent maintenir leur position. Un an après, toutefois, le monde est témoin de la position radicale adoptée par Israël, qui se défait des engagements qu'il a pris au niveau international et

entrave les négociations, comme nous l'avons vu récemment. Le Gouvernement israélien poursuit sa politique de peuplement illégal dans le territoire palestinien occupé et le Golan syrien, au mépris de l'appel lancé par le Comité ministériel arabe pour l'Initiative de paix arabe à sa dernière réunion à Syrte, en Libye.

Il y a consensus au niveau international sur le fait que la question palestinienne doit être réglée par la solution des deux États, prévoyant une coexistence pacifique entre les deux États. Toutefois, l'expansion des colonies de peuplement israéliennes, notamment autour de Jérusalem-Est, remet en question la solution des deux États, fondée sur les frontières de 1967, et menace la contiguïté du territoire palestinien, qui est une caractéristique essentielle de l'État proposé. La prétendue croissance naturelle des colonies de peuplement israéliennes n'est pas admissible; elle est contraire au droit international. La communauté internationale ne doit pas être dupée par le prétendu gel temporaire des activités de peuplement; toutes les colonies construites dans les territoires occupés depuis 1967 doivent être démantelées, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient ne pourra être instaurée que si l'on applique le principe de l'échange de territoires contre la paix, les résolutions pertinentes des Nations Unies et l'Initiative de paix arabe.

L'État du Qatar condamne les pratiques illégales auxquelles a recours Israël à Jérusalem-Est occupée dans le cadre de ses tentatives pour modifier l'identité arabe de la ville, son statut juridique et son caractère religieux. Nous répétons que toutes ces tentatives sont nulles et non avenues. La communauté internationale doit exprimer sa condamnation des tentatives du Gouvernement israélien de porter préjudice aux lieux de culte musulmans et chrétiens en vue de judaïser la ville. Ces tentatives violent les engagements pris par Israël en vertu du droit international et des résolutions pertinentes des Nations Unies et compromettent les chances d'un règlement pacifique.

La façon dont Israël persiste à poursuivre ces activités illégales contre les Palestiniens est inconciliable avec le comportement du monde civilisé. Par ces pratiques, Israël s'expose de plus en plus à ne pas être considéré comme un membre constructif du concert des nations et anéantit par là ses chances d'établir des relations normales avec les États qui aspirent à la paix au Moyen-Orient. Si les dirigeants

d'Israël adoptaient une vision moins étroite de la situation, ils se rendraient compte que la fin de l'occupation est de nature à assurer l'avenir économique et social de tous les peuples de la région, y compris du peuple israélien lui-même. Le fait qu'Israël n'applique pas les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité met en péril la crédibilité de ces résolutions et ébranle la confiance dans l'efficacité de notre organisation internationale. À l'inverse, en respectant les résolutions de la légitimité internationale, Israël démontrerait sa volonté sincère de parvenir à un règlement global et juste de la question de Palestine, qui est au cœur de la crise au Moyen-Orient. Il importe plus que jamais que l'Organisation des Nations Unies aide le peuple palestinien à décider de son avenir et à vivre dans un État indépendant ayant Jérusalem pour capitale.

**M. Al-Abri** (Oman) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir que de vous adresser, au nom du Sultanat d'Oman, nos remerciements pour l'organisation de la présente séance consacrée à l'examen de la question de Palestine et de la situation au Moyen-Orient. Par votre intermédiaire, notre délégation tient à féliciter l'Ambassadeur Abdou Salam Diallo, Représentant permanent de la République du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies, de son élection à la présidence du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et à le remercier de sa présentation du rapport établi par le Comité, publié sous la cote A/65/35. Je tiens également à dire que nous apprécions grandement les efforts que ne cessent de déployer les membres du Comité pour soutenir le peuple palestinien dans sa juste cause. Nous saluons également la déclaration détaillée du Président du Comité sur la situation dans les territoires palestiniens occupés.

J'axerai mon intervention sur les deux points de l'ordre du jour, à savoir la « Question de Palestine » et « La situation au Moyen-Orient ». S'il ne fait aucun doute que la présente séance revêt une importance particulière, car la communauté internationale examine depuis trop longtemps sans parvenir à la régler la question de Palestine, dont les territoires sont occupés par Israël et où la situation continue de se dégrader de jour en jour à cause des pratiques de la Puissance occupante, et que la communauté internationale ne peut pas rester silencieuse et laisser ainsi cette puissance poursuivre sur sa lancée, six décennies d'occupation, de meurtres, d'expulsions et de destruction des

infrastructures n'ont cependant pas brisé la volonté du peuple palestinien de réclamer ses droits légitimes, dont l'exercice passe par la création d'un État indépendant ayant Al Qods Al Charif pour capitale.

Mon pays, le Sultanat d'Oman, s'avoue profondément inquiet au sujet de la grave situation qui règne dans les territoires palestiniens occupés, en raison de la poursuite du blocus israélien et de la crise humanitaire imposée aux civils palestiniens dans la bande de Gaza ainsi que des campagnes intensives et des actes d'agression barbares, inhumains et illégaux qui visent à modifier la composition démographique de la population par le retrait de ses cartes d'identité, par le déplacement forcé de la population autochtone et les autres pratiques de la Puissance occupante à Al Qods Al Charif et ses environs, y compris les lieux saints.

Hier, nous avons célébré la trente-troisième Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, symbole, depuis 1977, de la ferme position de la communauté internationale en faveur de la lutte menée par ce peuple pour exercer ses droits légitimes et inaliénables. Cette Journée coïncide également avec le soixante-troisième anniversaire de l'adoption en 1947 de la résolution 181 (II), qui prévoyait la partition de la Palestine en deux États. Cependant, le peuple palestinien est toujours privé de ses droits légitimes et de sa souveraineté nationale, et, surtout, ne peut toujours pas exercer son droit à l'autodétermination et édifier son État indépendant sur son territoire. En conséquence, plus de 4 millions de réfugiés palestiniens continuent de subir la dureté des conditions de l'exil, de la vie dans la diaspora et les privations qui s'ensuivent.

Les aspirations du peuple palestinien n'ont cessé d'être tournées vers cette instance internationale, dans l'espoir qu'elle les protège, en Palestine, des pratiques arbitraires, inhumaines et illégales des gouvernements israéliens successifs. La communauté internationale doit donc s'opposer fermement et sérieusement à ces pratiques, dont les plus marquantes, en dehors des violations flagrantes des droits de l'homme, sont la guerre menée l'année dernière contre Gaza et l'attaque de la Flottille de la liberté, qui acheminait des biens humanitaires et qui n'était qu'une initiative humanitaire spontanée visant à briser le blocus injuste imposé par Israël à la bande de Gaza. Par ces actes, Israël a clairement démontré au monde entier qu'il ne souhaitait pas la paix.

Il faut signifier clairement et sans ambiguïté à Israël qu'il doit mettre un terme à ces politiques et qu'il doit entamer de véritables négociations pour jeter les fondements d'une sécurisation et d'une stabilisation de la région, sur la base des mandats relatifs au processus de paix, du principe de l'échange de territoires contre la paix, des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et de l'Initiative de paix arabe.

Notre délégation s'est félicitée de l'adoption par l'Assemblée générale, le 5 novembre 2009, de la résolution 64/10 sur la suite donnée au rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza et des recommandations provenant du rapport que l'Assemblée y a incluses. Aujourd'hui, nous insistons de nouveau sur la nécessité d'assurer le suivi de ces recommandations et de les mettre en œuvre avec le plus grand sérieux au sein de tous les organes principaux de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité.

Notre délégation réaffirme ce que le Sultanat a déclaré dans son allocution à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale : le Sultanat d'Oman est convaincu de la nécessité de régler le conflit permanent au Moyen-Orient; or, s'il appuie les négociations directes entre les Palestiniens et les Israéliens, sous les auspices des États-Unis d'Amérique, il continue de penser que la politique israélienne reste opaque quant à l'acceptation par Israël de sa responsabilité au regard des conditions de la paix, à savoir la création d'un État palestinien indépendant, souverain et viable, ayant pour capitale Jérusalem-Est, et le retrait d'Israël de tous les territoires arabes, y compris du Golan syrien et des territoires qui restent occupés dans le Sud-Liban, jusqu'aux frontières d'avant le 4 juin 1967.

Le Gouvernement du Sultanat d'Oman espère que les États-Unis joueront à cet égard un rôle actif, surtout après la position constructive exprimée à l'Assemblée générale en septembre dernier par le Président Barack Obama. Nous sommes favorables à un tel rôle car il appuie un règlement juste et global de ce conflit, permettant d'aboutir à l'édification d'un État palestinien indépendant et souverain vivant en paix avec Israël et appelé à devenir membre à part entière de l'ONU dans un délai d'un an. De cette tribune, notre gouvernement encourage Israël à saisir cette occasion historique en tirant parti de la faveur dont jouissent dans la communauté internationale les négociations directes, afin de mettre en place un véritable



partenariat avec les pays arabes dans l'intérêt de la paix et de la sécurité.

Le Sultanat d'Oman est l'un des premiers pays qui aient accueilli favorablement le processus de paix et il continue de le faire car il considère qu'il s'agit du moyen le plus normal et le plus civilisé de régler ce conflit par le dialogue et la négociation. Nous appelons donc toutes les parties concernées par le processus de paix à adopter une attitude positive et constructive pour régler le conflit au Moyen-Orient, compte tenu du caractère dangereux de la situation dans la région et des tensions qui y règnent. Nous demandons donc que le Conseil de sécurité et le Quatuor international prennent leurs responsabilités, et qu'ils intensifient leurs efforts pour parvenir à un règlement global du conflit arabo-israélien dans tous ses aspects, sur la base des décisions internationales pertinentes, du principe de l'échange de territoires contre la paix et de l'Initiative de paix arabe, afin de permettre que soit établi sur les territoires palestiniens occupés depuis 1967, un État palestinien indépendant vivant en paix aux côtés d'Israël dans des frontières internationalement reconnues.

**M. Pham Vinh Quang** (Viet Nam) (*parle en anglais*): Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance. Je voudrais transmettre les sincères salutations du Gouvernement et du peuple vietnamiens au peuple palestinien et à l'Autorité nationale palestinienne à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Le Viet Nam s'associe à la déclaration faite à la 53<sup>e</sup> séance par le représentant de l'Égypte au nom des membres du Mouvement des pays non alignés.

Depuis plus de 60 ans qu'elle existe, la question de Palestine reste non réglée. Le peuple palestinien a continué d'être déplacé de son foyer national et de vivre dans la détresse à cause du blocus imposé par Israël. Le blocus a conduit à la dégradation de la situation socioéconomique, avec, notamment, une pauvreté et un chômage généralisés et la dégradation des conditions de santé de la population. Il est vraiment déchirant de devoir assister à une telle détérioration de la situation, qui représente une violation omniprésente des droits du peuple palestinien sur place, notamment son droit à l'autodétermination et son droit de vivre libre, et qui provoque en outre un afflux de réfugiés de l'autre côté de la frontière.

Malgré des efforts internationaux accrus, les pourparlers de paix entre Israël et la Palestine sont dans l'impasse et se heurtent encore à de nombreux obstacles supplémentaires, à cause du refus d'Israël de proroger de 10 mois le moratoire sur la construction de logements pour les colons à Jérusalem-Est occupée, en contravention du droit international et des efforts du Quatuor.

Pendant des décennies, le Moyen-Orient n'aura connu que les guerres et le carnage au lieu de la paix, de la sécurité, du développement et de la prospérité. La violence persistante ne sert qu'à provoquer toujours davantage d'effusions de sang chez les Palestiniens comme les Israéliens. Il est temps que cela cesse. Il n'y a pas d'autre solution qu'un règlement global, juste et durable et que l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination, conduisant à la création d'un État de Palestine indépendant et viable, vivant côte à côte avec l'État d'Israël en paix et en sécurité, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et du principe de l'échange de territoires contre la paix. Les deux parties doivent faire preuve de la plus grande retenue et prendre des mesures concrètes dans ce sens.

Nous exhortons fermement Israël à cesser toutes ses opérations militaires et à se conformer au droit international, notamment au droit international humanitaire et au droit des droits de l'homme. Il doit rapidement lever les restrictions qu'il impose à la circulation des personnes, à l'acheminement de l'aide humanitaire, à l'entrée des produits commerciaux et aux activités commerciales des Palestiniens. Nous exhortons Israël à créer toutes les conditions de sécurité nécessaires au retour des réfugiés, à renouveler son moratoire sur la construction de colonies de peuplement et à libérer les prisonniers palestiniens.

Il incombe aussi à l'Autorité palestinienne, pour ce qui la concerne, de prendre des mesures effectives pour faire cesser la violence, notamment le tir de roquettes sur le territoire d'Israël. Nous appelons les factions palestiniennes à favoriser la réconciliation nationale et à se rallier derrière l'Autorité nationale palestinienne pour former un gouvernement d'unité nationale en vue de réaliser les légitimes aspirations des Palestiniens à un État.

Le Viet Nam suit de près l'évolution du processus de paix au Moyen-Orient. Nous sommes fermement convaincus que pour que les négociations israélo-palestiniennes avancent sur toutes les questions

essentielles, il importe que le Quatuor, la Ligue des États arabes, les pays de la région et les Nations Unies continuent d'apporter leur appui et redoublent leur effort. Nous appelons la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité et le Quatuor, à intensifier ses efforts face à la crise politique et humanitaire actuelle.

Pendant le déroulement du processus, la communauté internationale devrait s'en tenir aux principes d'objectivité, de neutralité et d'impartialité, et attacher la même attention aux légitimes préoccupations exprimées par les deux parties et en examiner de façon équitable les exigences, en se fondant sur les lignes directrices internationales existantes telles que la Feuille de route, les documents issus du processus d'Annapolis, le principe de l'échange de territoires contre la paix, l'Initiative de paix arabe et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les dernières en date : les résolutions 1850 (2008) et 1860 (2009). À cet égard, nous sommes favorables à la tenue d'une conférence internationale à Moscou en vue d'accélérer la reprise du processus de paix.

Nous saluons également le rôle et le travail immenses des organismes des Nations Unies, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dans l'exécution des programmes humanitaires et l'acheminement de l'aide d'urgence au peuple palestinien. Nous tenons à souligner que tout doit être fait pour assurer au personnel des organismes des Nations Unies et de l'UNRWA les conditions qui lui permettent de mener à bien ses opérations humanitaires en toute sécurité et sans entrave.

Nous appelons tous les donateurs à continuer de faire preuve de la plus grande générosité possible pour aider l'Office à faire face aux besoins anticipés. Nous saluons le rôle joué par les organisations non gouvernementales, la société civile et les groupes de militants pour la paix dans la défense des droits nationaux et fondamentaux des Palestiniens, et nous les encourageons à poursuivre dans cette voie.

En conclusion, je souhaite réaffirmer l'appui constant du Gouvernement et du peuple vietnamiens à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient et à l'exercice par les Palestiniens de leur droit à l'autodétermination et à la souveraineté dans un État de Palestine indépendant. Nous sommes profondément

convaincus que la juste cause du peuple palestinien finira par prévaloir.

**M. Almansoor** (Bahreïn) (*parle en arabe*) : À l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, ma délégation exprime sa solidarité avec le peuple si résolu de Palestine qui continue avec détermination à chercher à réaliser ses aspirations nationales et à défendre ses droits inaliénables.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite hier par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ma délégation remercie le Président et les membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour leur rapport très utile (A/65/35), qui révèle ce qui se passe dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 et signale les efforts qui continuent d'être déployés pour mettre fin à l'occupation israélienne et établir un État palestinien indépendant et souverain ayant Jérusalem-Est pour capitale.

Nous apprécions également le fait que le Comité ait suivi la situation et les événements politiques et qu'il ait mis en œuvre son programme de réunions et de conférences internationales, dont la réunion internationale du Comité les 12 et 13 février 2010, qui a rassemblé les parlementaires de la région méditerranéenne et d'ailleurs en appui à la solution des deux États, le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, tenu à Vienne les 24 et 25 mars, et le Rapport de la Réunion sur la question de la Palestine organisée par l'ONU pour la région de l'Afrique, qui s'est tenue à Rabat les 1<sup>er</sup> et 2 juillet, ainsi que d'autres réunions et séminaires.

Ma délégation remercie également le Département de l'information d'avoir mis en œuvre son programme spécial d'information sur la question de Palestine visant à sensibiliser la communauté internationale à la question de Palestine, conformément à la résolution 64/18.

Lorsque nous examinons attentivement le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, notre préoccupation croît face à la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés car, comme l'indique le Comité dans son rapport, les conditions sur le terrain sont toujours extrêmement difficiles en raison des

arrestations et des raids quotidiens effectués par les forces israéliennes dans l'ensemble de la Cisjordanie.

D'après le Comité, la situation à Gaza est encore plus sombre. Plus de 1,5 million de personnes subissent encore les conséquences des attaques israéliennes de décembre 2008 et janvier 2009. Elles continuent de souffrir de pénuries graves de services et de produits de base tels qu'une eau salubre, en raison de l'impact économique du blocus. On trouve dans le rapport nombre de détails significatifs, mais en fait, ils ne sont que de simples exemples illustrant des pratiques généralisées qui sont couvertes par le Rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza (A/HRC/12/48), approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/10 du 5 novembre 2009.

L'installation de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, dont Jérusalem-Est, est condamnée par la communauté internationale comme une violation du droit international, conformément au sixième paragraphe de l'article 49 de la quatrième Convention de Genève, au paragraphe 120 de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la construction du mur dans le territoire palestinien occupé, et à d'autres résolutions de l'Assemblée générale sur la question. Néanmoins, Israël poursuit ses activités de peuplement illégales en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, comme le confirme le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

L'objectif principal des actions d'Israël est de créer une nouvelle réalité sur le terrain afin de faire disparaître les sites arabes et islamiques de Jérusalem et de modifier le statut juridique de la ville. Ces mesures sont illégales au regard du droit international, ainsi que des résolutions 446 (1979), 476 (1980) et 478 (1980), dans lesquelles le Conseil réitère que toutes les mesures administratives et législatives sont nulles et non avenues, qu'elles cherchent à changer le caractère et le statut de Jérusalem, et qu'elles doivent être annulées.

À cet égard, le rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'application de la résolution S-9/1 du Conseil des droits de l'homme (A/HRC/12/37) indique que l'établissement de colonies en Cisjordanie viole de nombreuses dispositions du droit humanitaire, dont l'article 55 du Règlement de La Haye et l'article 49 de la quatrième Convention de Genève, qui stipule que la

Puissance occupante ne pourra procéder au transfert de sa propre population dans le territoire occupé par elle.

Le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien signale que la période considérée a également été marquée par un regain de violence des colons israéliens contre les Palestiniens. Cela s'est notamment traduit par des agressions physiques, des actes de harcèlement et d'intimidation, le brûlage de terres agricoles, le déracinement ou l'endommagement d'oliviers et de pieds de vigne, des jets de pierres sur des véhicules et des maisons, des profanations de mosquées, des massacres de bétail et des meurtres de civils et, comme l'indique le paragraphe 37, le blocage de l'accès aux écoles.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a exprimé ses préoccupations face aux activités de peuplement menées dans Jérusalem-Est occupée et aux mesures visant à déplacer les résidents de la ville en démolissant leur maison et en résiliant leur permis de séjour. Le Secrétaire général s'est également déclaré préoccupé par la démolition de maisons et la construction de colonies (voir A/65/380), et d'après ses observations, la situation à Jérusalem-Est reste tendue, ce qui influe négativement sur le processus de paix. Les activités de peuplement et la construction d'un mur de séparation constituent des violations de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, de la Feuille de route et de la solution des deux États.

Dans son rapport publié sous la cote A/65/331, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 déclare que le droit à l'autodétermination est la base même de tous les autres droits de l'homme. Il indique que la nature oppressive de l'occupation israélienne pendant plus de 43 ans ressort avec évidence des très nombreuses violations par Israël de la quatrième Convention de Genève et du droit international des droits de l'homme, ainsi que de son mépris de la Cour internationale de Justice et des nombreuses résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Un règlement juste et pacifique de la question du Moyen-Orient est nécessaire pour mettre fin aux souffrances du peuple palestinien et faire régner la paix et la stabilité dans la région. La paix ne sera pas rétablie par le biais des actes d'agression et d'un terrorisme d'État ni par la construction de nouvelles

colonies de peuplement illégales. Une paix durable et globale en Palestine passe uniquement par la justice et la fin de la discrimination et de l'occupation dont sont victimes la Palestine et les autres territoires arabes occupés.

**M. Jomaa** (Tunisie) (*parle en arabe*) : Depuis 1978, et en application de la résolution 32/40 B adoptée en 1977 par l'Assemblée générale, nous célébrons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, ce qui est très symbolique et démontre le vaste appui de la communauté internationale envers un peuple qui souffre sous l'occupation et ne peut exercer ses droits les plus fondamentaux. Cette journée est également l'occasion pour la communauté internationale de se rappeler ses responsabilités et de réitérer sa détermination, face aux souffrances continues du peuple palestinien causées par les agissements et les pratiques de l'occupant, Israël, au mépris des résolutions, décisions et accords adoptés au niveau international et de l'objectif poursuivi par le processus de paix au Moyen-Orient.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour examiner la question de Palestine alors que nous pensions être parvenus au moment où le processus de paix pourrait susciter une nouvelle dynamique dans la région et ouvrir la voie à des mesures qui auraient un impact positif sur des millions de Palestiniens et permettraient de régler définitivement le conflit israélo-palestinien.

En septembre, le processus de paix mené sous les auspices des États-Unis a suscité l'enthousiasme et l'appui de la communauté internationale. Un accord de principe est même intervenu sur un calendrier de négociation devant permettre d'aborder les questions fondamentales relatives au règlement final. Nous avons alors caressé l'espoir de voir enfin le début de la fin du conflit.

Malheureusement, Israël, en refusant de proroger le moratoire sur les colonies de peuplement et en allant même plus loin – avec l'approbation de la construction de nouveaux logements –, a créé de nouvelles tensions et sapé les bases de la confiance, réduisant ainsi à néant l'espoir de rétablir la paix dans la région. Cette situation appelle une réaction immédiate et résolue de toutes les parties.

Toutes les négociations de paix, quelles qu'elles soient, exigent avant tout des parties qu'elles fassent preuve de bonne volonté et honorent leurs obligations. Les instances internationales s'accordent sur le fait que les activités israéliennes dans les territoires

palestiniens risquent de compromettre la reprise du processus de paix et vont à l'encontre des principes fondamentaux du droit international, du droit international humanitaire et des principaux instruments et mandats du processus de paix, en particulier l'Initiative de paix arabe.

Nous sommes profondément préoccupés par les violations persistantes et les abus actuels des droits de l'homme et du droit international humanitaire commis par Israël. Nous espérons tous que la situation va s'améliorer sur le terrain, afin que les souffrances des Palestiniens s'atténuent et qu'un climat de confiance propice à la poursuite du processus de négociation s'instaure. En dépit des appels répétés du Quatuor et de la communauté internationale, Israël continue de construire des colonies de peuplement et d'expulser les Palestiniens. Il a, entre autres, détruit leurs maisons et imposé des restrictions à la circulation des personnes et des biens, ce qui signifie que des millions d'individus sont privés des produits de base, du strict nécessaire et de l'aide humanitaire, sans parler de ses efforts pour judaïser Al Qods Al Charif et modifier sa structure démographique.

Nous voulons donc insister sur la nécessité de mettre fin aux agissements d'Israël contre le peuple palestinien frère et au châtement collectif qu'il lui impose. La communauté internationale, si elle veut véritablement et sérieusement trouver une solution qui permette de mettre fin au conflit et d'instaurer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région, doit prendre immédiatement les mesures qui s'imposent.

Une fois de plus, du haut de cette tribune, nous réitérons notre position de principe, qui consiste à appuyer le peuple palestinien dans sa noble cause en vue de recouvrer ses droits légitimes et d'établir un État indépendant sur sa terre. Une fois de plus, nous rappelons que pour la Tunisie, la question de Palestine est une question politique de la plus haute priorité. Nous avons toujours abordé cette question avec beaucoup de respect et de circonspection car le droit à la dignité et à disposer d'une patrie est une question qui relève du droit naturel, comme le Président tunisien le souligne depuis de nombreuses années.

La Tunisie a toujours contribué au respect des décisions, des résolutions et des nobles principes de la communauté internationale et à la légitimité internationale. Une fois de plus, nous demandons aux diverses parties ayant de l'influence, en particulier le Quatuor, d'exercer davantage de pression sur Israël

pour qu'il change de politique et mette fin aux activités de peuplement et à la judaïsation d'Al Qods, en application des instruments internationaux pertinents pour le processus de paix. Nous prions instamment la communauté internationale de prendre rapidement des mesures efficaces pour parvenir à une solution juste, globale et durable, sur la base des instruments et résolutions internationaux, de l'objectif du processus de paix et de l'Initiative de paix arabe.

La situation dans les territoires palestiniens occupés est critique et doit impérativement changer. La Puissance occupante ne peut pas continuer à faire fi de la volonté internationale, qui exige que la paix soit rétablie au Moyen-Orient. Des mesures doivent être prises rapidement pour améliorer la vie quotidienne des millions de Palestiniens, afin qu'ils puissent exercer leurs droits les plus fondamentaux au regard du droit international. Nous devons également œuvrer de concert pour relancer le processus de paix et maintenir la dynamique en faveur de la paix. Nous devons cesser de faire des promesses vides de sens et de susciter de faux espoirs. Nous devons prendre des mesures concrètes sur le terrain, notamment pour mettre définitivement fin aux activités de peuplement, lever le blocus imposé à Gaza et protéger Al Qods Al Charif jusqu'à ce qu'un climat de confiance propice à des négociations sérieuses soit instauré, en vue d'une solution juste, durable et globale au conflit. Cette situation exige que nous adoptions une position commune ferme et déployions des efforts résolus pour mettre fin.

La Tunisie souligne la nécessité d'appuyer le dialogue et les négociations. Pour que, comme nous le souhaitons tous, la paix, la stabilité et la sécurité soient rétablies dans la région, nous ne devons pas retomber dans un climat de tension et dans l'impasse.

Pour terminer, j'appelle une fois de plus Israël à mettre fin à son occupation du Golan syrien et à se retirer des derniers territoires libanais où il est encore présent, conformément au droit international. Nous soulignons également que la Tunisie poursuivra son action pour mener à bien tous les efforts et toutes les initiatives de paix afin de régler définitivement tous les aspects du conflit israélo-arabe et d'instaurer une paix, une stabilité et une sécurité durables dans la région.

**M. Ismail** (Soudan) (*parle en arabe*) : Ma délégation tient à exprimer sa gratitude et sa reconnaissance au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à son Président

sortant, M. Paul Badji. Ma délégation accueille avec satisfaction le rapport du Comité (A/65/35) et appelle à sa mise en œuvre. Je voudrais également saluer le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (voir A/65/327) et les recommandations qu'il contient. À cet égard, ma délégation tient à rendre hommage aux États Membres qui composent ce comité tripartite – Sri Lanka, la Malaisie et le Sénégal – et prie Israël de coopérer sans délai avec ledit comité.

En dépit de tous les efforts internationaux et régionaux, Israël, Puissance occupante, continue de violer les droits du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination et à créer un État souverain à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément au droit international et aux résolutions de l'ONU qu'Israël ne cesse d'ignorer et de mépriser.

En outre, Israël poursuit ses pratiques illégales et inhumaines, qui violent les droits fondamentaux des Palestiniens et le droit international. De nombreux rapports ont fait largement état de cette situation, les plus récents étant le rapport de Richard Falk, Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 (voir A/65/331); le rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza (A/HRC/12/48); les rapports du Conseil des droits de l'homme (A/65/53 et Add.1), récemment examinés par l'Assemblée générale (voir A/65/PV.42 et A/65/PV.43); et le rapport du Conseil des droits de l'homme sur sa douzième session extraordinaire, qui a donné lieu à l'adoption de la résolution 64/10 de l'Assemblée générale; le rapport du Secrétaire général sur le règlement pacifique de la question de Palestine (A/65/380 et Add.1); et enfin, le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, que l'Assemblée examine en ce moment même.

En sus de ces rapports, l'ONU a adopté un certain nombre de résolutions demandant à Israël de se retirer des territoires arabes occupés, y compris les hauteurs du Golan syrien. À cet égard, nous notons que la législation israélienne, qui exige la tenue d'un référendum avant que l'armée puisse se retirer des hauteurs du Golan syrien et de Jérusalem, va à l'encontre des résolutions 497 (1981) et 476 (1980) du Conseil de sécurité. Nous demandons à Israël de se

retirer complètement du Golan syrien jusqu'aux lignes de 1967. Nous demandons également à Israël de se retirer des territoires libanais occupés, à savoir les fermes de Chebaa, les hauteurs de Kfar Chouba et le village d'Al-Ghajar.

Ma délégation condamne une nouvelle fois les pratiques de la Puissance occupante israélienne, qui font fi de la volonté internationale et menacent la paix et la sécurité internationales et régionales. Nous appelons les peuples et les gouvernements du monde entier à appuyer le peuple palestinien dans sa lutte contre la Puissance occupante israélienne et le blocus imposé à la bande de Gaza, qui empêche l'acheminement de l'aide humanitaire vers cette région et détruit son économie et son tissu social. Le blocus imposé par Israël à Gaza est l'une des formes de châtiment collectif les plus abjectes qui soit. Nous exigeons sa levée immédiate et l'ouverture des points de passage afin que la population ait accès à l'aide ainsi qu'aux produits alimentaires et aux médicaments destinés aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées malades.

Le rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) (A/65/13) examine les effets du blocus imposé à la population palestinienne, blocus qui entrave l'acheminement de l'aide humanitaire, empêche l'exécution de tous les grands projets d'aide aux Palestiniens et paralyse la vie à Gaza. Israël s'en est également pris à la flottille de la liberté et aux installations de l'UNRWA, dont le personnel n'a pas été épargné par ces attaques. La situation dans les territoires palestiniens occupés est tout simplement intolérable.

Il restera illusoire de parler d'un règlement pacifique du conflit au Moyen-Orient tant qu'Israël refusera de mettre un terme à ses pratiques et à ses violations des droits de l'homme et de respecter la volonté de la communauté internationale à cet égard, d'appliquer le droit et de cesser ses attaques contre les civils palestiniens innocents, attaques que nous pouvons suivre à la télévision dans le monde entier. Tant que l'on permettra à Israël de maintenir le blocus, la population continuera de souffrir.

Nous appuyons fermement la position palestinienne, et nous demandons qu'il soit mis fin à toutes les activités de colonisation et que le dialogue reprenne sur la base des résolutions pertinentes du

Conseil de sécurité, du mandat de Madrid et de l'Initiative de paix arabe. Nous demandons également à Israël d'arrêter de détruire les habitations civiles dans les territoires palestiniens et de mettre un terme à ses activités de colonisation illégales.

Pour terminer, il importe de rappeler que dans cette affaire, la crédibilité de l'ONU est en jeu, et que nous nous trouvons à un tournant. Il est temps d'assumer notre responsabilité historique, de mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens qu'Israël occupe depuis 1967 et de permettre au peuple palestinien de créer son propre État indépendant et souverain sur sa terre.

**M. Kohona** (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de prendre la parole devant l'Assemblée générale ce matin.

Ma délégation s'associe à la position du Mouvement des pays non alignés, telle que présentée par le Représentant permanent de l'Égypte à la 53<sup>e</sup> séance.

Chaque année, le 29 novembre fait naître en nous des sentiments mitigés. D'un côté, il nous donne l'espoir que nous verrons l'État de Palestine devenir réalité, comme le prévoit ce document historique qu'est la résolution 181 (II) en date du 29 novembre 1947. De l'autre, nous sommes nombreux à être déçus de voir que, malgré les multiples efforts déployés par la communauté internationale, le peuple palestinien n'exerce toujours pas ses droits inaliénables, notamment son droit à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à l'établissement d'un État.

La position sri-lankaise en ce qui concerne les droits inaliénables du peuple palestinien reste inchangée. Nous réaffirmons notre appui inconditionnel à la solution des deux États.

Je voudrais donner lecture du message préparé par mon président, S. E. Mahinda Rajapaksa, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

« En cette occasion importante, où nous célébrons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je tiens à renouveler, au nom de mon gouvernement et du peuple sri-lankais, notre appui sincère et indéfectible à la juste lutte du peuple palestinien pour l'exercice de ses droits inaliénables, notamment son droit d'établir un État souverain.

Je soutiens personnellement la cause palestinienne depuis plus de 30 ans, et je suis convaincu que voilà trop longtemps que les Palestiniens sont privés de leurs droits fondamentaux. Il est dans l'intérêt mutuel d'Israël et de la Palestine que les pourparlers indirects reprennent sans plus tarder. Nous saisissons donc cette occasion pour appeler solennellement à la plus grande retenue et à la cessation de tous les actes de provocation pour permettre le rétablissement de la confiance entre toutes les parties. Nous espérons que ces dernières continueront de faire preuve de clairvoyance et de courage politique et garderont la porte ouverte à la paix. Les peuples de la région et tous les peuples du monde rêvent de paix.

La paix en Palestine ouvrira la voie à un Moyen-Orient stable et apaisé. En garantissant les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment la création d'un État palestinien indépendant et autonome dans le cadre d'un règlement global négocié, on garantira la paix et la sécurité dans la région.

Sri Lanka continue d'espérer que ce jour viendra rapidement. »

Sri Lanka demeure vivement préoccupée et consternée par la situation déplorable qui règne à Gaza et dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem-Est. Nous espérons sincèrement que les dirigeants israélien et palestinien prendront des mesures audacieuses pour relancer les pourparlers indirects et sortir de l'impasse actuelle. Nous déplorons la fin du moratoire sur la construction des colonies de peuplement. Au fil des ans, les deux parties ont perdu des vies humaines et des ressources matérielles précieuses, mais les pertes et les souffrances endurées par les Palestiniens sont particulièrement effroyables.

Sri Lanka sait parfaitement que la violence gratuite ne mène qu'à la déstabilisation des sociétés et déchaîne la haine et les passions. Les règlementations et les politiques qui restreignent la liberté de circulation des Palestiniens dans les territoires occupés, les intrusions illégales sur les terres palestiniennes, la destruction des biens privés et le saccage des terres agricoles, et les restrictions imposées à la pêche et aux autres activités de subsistance ne peuvent qu'exacerber les tensions et l'amertume et éloigner la possibilité de réaliser une paix durable.

Nous exhortons donc les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue afin de créer un climat propice à l'établissement d'une confiance et d'une compréhension mutuelles. Pour ce faire, nous sommes convaincus qu'Israël doit mettre fin à l'occupation et se retirer immédiatement sur la ligne des frontières de 1967, geler toutes les activités illégales de peuplement et arrêter la construction du mur de séparation. Israël doit dans le même temps obtenir des garanties que ses préoccupations légitimes en matière de sécurité ne seront pas remises en question.

Je saisis cette occasion pour saluer le travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient qui vient en aide, depuis tant d'années et malgré de multiples difficultés, à des millions de Palestiniens dans le besoin. Nous insistons sur le fait qu'il est nécessaire d'assouplir davantage les restrictions à la circulation des marchandises vers Gaza afin d'accélérer le retour à la normalité. Nous nous félicitons des efforts déployés actuellement par les donateurs internationaux, les organisations régionales et les organismes des Nations Unies pour atténuer les souffrances des civils innocents et leur assurer une protection.

Sri Lanka espère vivement que tous les Palestiniens feront bloc autour de l'Autorité palestinienne pour mettre en place et consolider les institutions démocratiques palestiniennes, condition préalable indispensable à un futur État palestinien fort, viable et indépendant. Mais nous souhaitons aussi qu'Israël soit prospère, qu'il défende les valeurs démocratiques et qu'il gagne progressivement la reconnaissance et l'amitié de ses voisins.

Je voudrais pour finir citer le mahatma Gandhi : « L'avenir dépend de ce que nous faisons dans le présent ».

**M. Puri** (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat à l'Assemblée générale sur la question de Palestine. Nous avons célébré hier la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, un événement qui nous permet à tous d'affirmer notre appui au peuple palestinien dans sa quête de paix et de justice.

L'appui à la cause palestinienne était déjà un élément central de la politique étrangère indienne, bien avant que nous n'accédions à l'indépendance en 1947. À commencer par son vote contre la partition de la

Palestine, suivi de sa reconnaissance en 1974 de l'Organisation de libération de la Palestine comme seul représentant légitime du peuple palestinien et de sa reconnaissance de l'État de Palestine en 1988, l'Inde s'est toujours tenue aux côtés du peuple palestinien.

Je voudrais attirer l'attention sur le message en date du 15 novembre 2010 que notre Premier Ministre, M. Manmohan Singh, a publié à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. M. Singh a réaffirmé l'appui indéfectible de l'Inde à la lutte du peuple palestinien pour un État de Palestine souverain, indépendant, viable et uni, avec Jérusalem-Est pour capitale, et vivant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, côte à côte et en paix avec Israël, comme le prévoient l'Initiative de paix arabe, la Feuille de route du Quatuor et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU.

La solidarité de l'Inde avec la lutte que mène la Palestine pour exercer ses droits fondamentaux est pour nous une question de conviction qui fait l'objet d'un consensus dans tout le pays. L'Inde a toujours appuyé et continuera d'appuyer le peuple palestinien dans ses efforts pour atteindre ses objectifs légitimes et dans sa quête d'un développement fondé sur la dignité et l'autonomie.

À cette fin, l'Inde a versé une nouvelle aide budgétaire de 10 millions de dollars à l'Autorité palestinienne en début d'année, venue s'ajouter à une contribution semblable faite l'année dernière pour aider les Palestiniens dans leur travail de reconstruction et de développement. L'Inde a également continué d'appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en versant une contribution annuelle de 1 million de dollars.

L'Inde se félicite de la tenue de pourparlers directs entre Israël et la Palestine et elle renouvelle son plein appui aux efforts en vue d'un règlement durable, global et juste. Nous espérons sincèrement que les pourparlers et les négociations conduiront à un processus de paix global aux fins du règlement définitif du conflit au Moyen-Orient.

Nous demeurons convaincus qu'une paix durable dans la région contribuera à la stabilité et à la prospérité mondiales.

**M. Escalona Ojeda** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*): Ma délégation s'associe à la déclaration faite par l'Ambassadeur

Maged Abdelaziz, Représentant permanent de la République arabe d'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés.

La République bolivarienne du Venezuela a, à de multiples reprises, affirmé avec ferveur que la recherche, sans plus tarder, d'une solution juste à la question de Palestine était indispensable à l'instauration d'un climat de paix dans la région du Moyen-Orient. Cette solution ne sera réellement plausible que lorsqu'un État palestinien indépendant, viable et d'un seul tenant, avec Jérusalem-Est pour capitale, aura été créé.

Nous ne pouvons toutefois espérer une paix réelle, juste et équitable si la Puissance occupante, l'État d'Israël, ne déploie pas d'efforts sincères en ce sens. Or, toute la communauté internationale observe que le Gouvernement israélien fait au contraire systématiquement fi des Accords d'Oslo et de toutes les initiatives qui ont été présentées. À chaque fois que l'une d'elles a ouvert des perspectives de paix, les pourparlers directs entre les autorités de ce pays et l'Autorité palestinienne ont été suspendus.

La République bolivarienne du Venezuela exhorte les organes compétents de l'ONU à contraindre l'État d'Israël à respecter rigoureusement les résolutions adoptées par l'ONU, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité. Au lieu d'agir, les organes multilatéraux se contentent de parler et de palabrer alors que les droits les plus fondamentaux de la population sont violés. Le moment est venu de prendre des mesures énergiques.

L'histoire atteste de l'ascension et du déclin de multiples formes brutales de domination, dont les fondements, ancrés dans l'immoralité et la barbarie, se sont écroulés d'un coup. Les actes d'agression commis par Israël contre le peuple palestinien, tels le blocus criminel imposé à la bande de Gaza, l'opération Plomb durci et l'attaque contre la flottille humanitaire de la liberté, sont, sans surprise, l'expression même de l'hégémonie impérialiste actuelle. Bien que cette organisation ait condamné ces actes, mon pays est profondément préoccupé par l'impunité avec laquelle le Gouvernement israélien commet de telles violations contraires à la dignité humaine et par la passivité de la communauté internationale face à des problèmes aussi graves.

En cette époque charnière où l'on s'efforce de définir de nouveaux modèles pour tous les domaines de



la vie et de la pensée humaines, il est de notre responsabilité, en tant qu'États Membres de l'ONU, d'œuvrer avec détermination pour un monde meilleur et plus juste, une ambition qui est incompatible avec les violations du droit international humanitaire et des droits fondamentaux d'hommes, de femmes et d'enfants, que l'État d'Israël continue de commettre.

Les accords conclus et les résolutions adoptées sur cette question ne sont pas tous justes et équitables. À titre d'exemple, avec les Accords d'Oslo, signés en 1993, Israël a renforcé son contrôle sur quelque 78 % d'un territoire à l'origine occupé par les Palestiniens. La situation n'a donc plus rien à voir avec celle de 1948, lorsque l'État d'Israël a été créé sur un territoire représentant 22 % de la superficie occupée aujourd'hui. Un règlement juste et équitable pour la Palestine devra tenir compte de la structure territoriale qui était la sienne en 1967.

Je tiens à souligner que mon pays est devenu membre à part entière du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien par décision de l'Assemblée générale, à la 115<sup>e</sup> séance de la soixante-quatrième session, le 7 septembre de cette année. Cette décision manifeste une volonté de défendre plus activement la cause de ce peuple courageux dont la capacité de résistance et la bravoure sont un exemple pour tous les peuples du monde et une source d'inspiration pour ce qui est de l'exercice du droit à l'autodétermination.

Pour terminer, je souhaite citer ces mots prononcés hier par notre Président, Hugo Chávez Frías, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien :

« Voici, une nouvelle la fois, la preuve de notre solidarité vive et agissante avec la cause palestinienne, avec un grand peuple qui souhaite avoir une patrie. »

**M. Benmehidi** (Algérie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les faits observés actuellement sur le territoire palestinien occupé indiquent que les droits du peuple palestinien continuent d'être violés et que la situation se dégrade en raison, notamment, de l'intensification par Israël de ses activités de peuplement illégales, relayée par une escalade de la violence de la part des colons, la destruction de logements, les expulsions

forcées et la poursuite de la construction du mur de séparation, en dépit de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

Malgré les efforts déployés récemment pour relancer le processus de paix, Israël continue de mener des activités illégales sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-est, et modifie ainsi les caractéristiques physiques, juridiques et institutionnelles du territoire occupé. Ces mesures visent à annexer le territoire palestinien en modifiant sa composition démographique sur le long terme, en effaçant toute trace du patrimoine palestinien et en renforçant la présence israélienne en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

En outre, la situation à Gaza demeure inquiétante du point de vue des droits de l'homme et du droit international. Les Palestiniens continuent de subir une sanction collective qui isole depuis plusieurs années déjà le million et demi d'habitants que compte Gaza, lesquels se voient refuser le droit d'étudier dans des universités situées en Cisjordanie et de maintenir des contacts normaux avec les membres de leur famille. Les exportations à partir de la bande de Gaza ont été interdites, de même que la circulation des biens et des personnes, même lorsqu'il s'agit d'une question de vie ou de mort. À cet égard, ma délégation souligne qu'Israël doit immédiatement lever son blocus illégal et ouvrir tous les points de passage vers Gaza, en application de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, de la résolution ES-10/18 de l'Assemblée générale et d'autres résolutions pertinentes de l'ONU.

Mon pays est également extrêmement préoccupé par le fait que 10 000 Palestiniens sont détenus dans des prisons israéliennes, où les mauvais traitements et la torture sont monnaie courante. La communauté internationale ne peut continuer d'ignorer cet outrage scandaleux au droit international et doit d'urgence prendre clairement position en faveur de la libération immédiate de ces personnes, parmi lesquelles des femmes et des enfants, détenues en toute illégalité.

Les pratiques illégales auxquelles se livrent les Israéliens sur le terrain mettent en évidence le contraste qui existe entre leurs actes et leur prétendue participation au processus de paix. Elles sont la preuve manifeste qu'Israël n'aspire pas à la paix et que l'unique objectif de la politique israélienne est de rendre impossible tout règlement pacifique.

Bien que toutes les résolutions de l'ONU appellent au retrait d'Israël des territoires occupés, la

Puissance occupante poursuit sa politique expansionniste en toute impunité, affichant son mépris pour la communauté internationale. Nous appelons la communauté internationale, le Conseil de sécurité en particulier, à faire cesser les pratiques brutales du Gouvernement israélien en faisant respecter les résolutions du Conseil de sécurité et en adoptant des mesures pour protéger la population palestinienne et à s'assurer que ces pratiques, qui dégradent encore plus les conditions de vie du peuple palestinien, ne se répètent pas.

Il incombe au Conseil de sécurité de faire valoir sa prérogative et de mettre fin à cette culture de l'impunité en prenant les mesures nécessaires pour veiller à ce que les décisions de la Cour internationale de Justice, la quatrième Convention de Genève et les résolutions pertinentes de l'ONU soient respectées et appliquées.

Une cessation complète de toutes les activités d'implantation et des violations des droits de l'homme est clairement une condition préalable à la création d'un environnement plus stable propice à un véritable processus de paix, de manière à atteindre l'objectif de la solution des deux États. Les négociations restent indispensables pour parvenir à une solution convenue d'un commun accord sur la base de deux États, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et des principes de l'Initiative de paix arabe de 2002.

L'Algérie réaffirme que tout règlement négocié entre les parties doit aboutir à l'émergence d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable, avec Al Qods Al Charif pour capitale, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

**M. Mohamed** (Maldives) (*parle en anglais*) : Hier, l'Assemblée a célébré la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Aujourd'hui, le Gouvernement et le peuple des Maldives souhaitent réaffirmer leur entière solidarité avec leurs frères et sœurs palestiniens en lutte pour affirmer leur droit à l'autodétermination.

Ma délégation félicite le Secrétaire général de son action, menée en application de la résolution 64/19 de l'Assemblée générale, et les Maldives saluent les efforts de tous les gouvernements qui ont contribué à ce rapport (A/65/380 et Add.1).

Nous sommes profondément préoccupés et déçus de voir que le peuple palestinien continue de souffrir. On lui refuse depuis fort trop longtemps le droit de s'autodéterminer et celui de vivre en paix et librement dans son État national indépendant. Tandis que nous reconnaissons les droits des Palestiniens, nous reconnaissons et appuyons aussi le droit du peuple israélien de vivre en paix et en sécurité côté à côté avec un État de Palestine indépendant et souverain.

La situation en Palestine et au Moyen-Orient est une question inscrite à l'ordre du jour des Nations Unies depuis 63 ans maintenant. Pendant ce temps, l'Assemblée générale, la Commission des droits de l'homme, le Conseil des droits de l'homme et le Conseil de sécurité ont adopté des dizaines de résolutions. Et il est regrettable que les principes, recommandations et décisions qui y figurent n'aient pas mené à un règlement.

Ma délégation engage vivement les deux parties à mettre un terme à la violence actuelle et à retourner à la table des négociations afin de parvenir à un règlement pacifique. Les Maldives appellent aussi Israël à respecter le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme et à cesser les pratiques considérées comme impliquant la torture et un traitement inhumain des prisonniers palestiniens. Nous demandons également que soient remis en liberté tous les civils palestiniens innocents encore détenus. De plus, nous exhortons le Hamas à se conformer au droit international humanitaire et à respecter les droits de l'homme en autorisant les travailleurs humanitaires à avoir accès au soldat israélien capturé, Gilad Shalit.

Comme beaucoup l'ont fait ici aujourd'hui et hier, nous souhaitons appeler l'attention sur la tragédie des droits de l'homme à Gaza, et indiquer une fois de plus que le fait d'empiéter sur les droits de l'homme continuera d'entraver le processus de paix, sachant que cela ne fera que renforcer la haine et la méfiance. Tandis que le bouclage israélien entre dans sa quatrième année, nous constatons que la situation de tous les Palestiniens de Gaza s'est aggravée. Même l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient trouve des difficultés à faire face à la situation à Gaza. Si de nombreuses délégations se félicitent des mesures prises pour alléger le bouclage, les Maldives condamnent le bouclage et demandent à Israël d'y mettre fin.

Les implantations israéliennes représentent un autre sujet de préoccupation. Les Maldives reconnaissent à Israël le droit de construire des logements, mais sans toutefois léser les Palestiniens dans leurs droits. C'est pourquoi les Maldives demandent à Israël de geler l'extension de toutes les colonies dans les territoires occupés.

La note verbale de la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, datée du 20 juillet 2010 et qui figure dans le rapport du Secrétaire général, est libellée comme suit :

« Malgré les efforts importants déployés par le Gouvernement israélien au cours de l'année écoulée pour reprendre les négociations avec l'Autorité palestinienne et établir les conditions d'une croissance et d'un développement économiques, le terrorisme palestinien a continué de sévir et demeure une alarmante réalité. »  
(A/65/380, par. 4)

Les Maldives condamnent vivement le terrorisme dans toutes ses formes, et souhaitent souligner qu'un règlement pacifique et durable ne peut être que le résultat d'un processus pacifique, comme de nombreux mouvements pour l'autodétermination dans l'histoire peuvent l'attester. Ma délégation ne croit pas que la violence peut réellement mettre fin à l'occupation ou contribuer véritablement à la solution des deux États. Les Maldives appellent par conséquent toutes les parties concernées à éviter la violence, à privilégier le dialogue et à encourager l'empathie.

En conclusion, les Maldives ne souhaitent pas voir une autre génération de Palestiniens grandir sous le joug de l'occupation et du bouclage, qui perpétuent l'extrême pauvreté et la dépravation constatées au cours des 63 dernières années.

Nous continuons d'appeler toutes les parties à reprendre les pourparlers de paix pour résoudre leurs différends, et nous invitons tous les pays à appuyer les éléments d'une solution durable au conflit pour le bien des populations de cette région. Nous croyons que le dialogue et l'engagement constructif servent la cause de la paix mieux que l'ostracisme et l'isolement. La violence n'apportera jamais la paix au Moyen-Orient. Elle ne fera plutôt que causer plus de violence et plus d'écoulement de sang et accroître la haine des deux côtés.

**M<sup>me</sup> Gini** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous remercier, Monsieur le

Président, d'organiser cette importante séance à l'occasion de l'observance de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Nous souhaitons réaffirmer notre entière solidarité avec le peuple palestinien et notre appui indéfectible à sa lutte pour l'autodétermination. Le Bangladesh maintient fermement sa position sur le conflit arabo-israélien en faveur de la réalisation d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

La délégation du Bangladesh s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République arabe d'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés. Étant donné l'importance de la question, nous voudrions cependant souligner quelques points qui nous préoccupent particulièrement.

La question palestinienne a toujours constitué une grave préoccupation pour le Bangladesh. Notre Premier Ministre, Sheikh Hasina, a exprimé en cette journée de solidarité notre appui indéfectible au peuple palestinien et notre solidarité avec lui dans sa juste et légitime lutte pour le droit à l'autodétermination et au statut d'État.

Le Bangladesh réaffirme sa position de longue date, à savoir que l'occupation continue de la Palestine est la cause profonde de la violence, des troubles et de la déstabilisation de la région. Le peuple palestinien subit une occupation illégale depuis plus de cinq décennies. Ses droits fondamentaux de s'autodéterminer et d'établir un État souverain ne se sont pas encore concrétisés. La situation dans les territoires occupés est désespérante. Des millions de personnes dans les camps de réfugiés vivent dans une pauvreté abjecte et connaissent la faim, la maladie et la malnutrition. Le Bangladesh est profondément préoccupé par les souffrances continues du peuple palestinien et par l'aggravation de la situation humanitaire dans les territoires occupés.

Israël continue de violer le droit international humanitaire en commettant des violations systématiques des droits de l'homme contre le peuple palestinien. La situation dans les territoires palestiniens occupés, notamment à Jérusalem-Est, demeure grave, du fait que le bouclage illégal imposé par Israël empêche l'accès de l'assistance humanitaire, interrompt les activités commerciales et cause la perte de milliers d'emplois. Ces bouclages ne restreignent pas seulement l'accès aux produits de première nécessité, mais détruisent le tissu social de la Palestine en causant des déplacements de grande ampleur. Nous

exigeons donc la levée immédiate de toutes les restrictions imposées à la circulation des civils palestiniens.

Le Bangladesh maintient fermement son engagement constitutionnel en appui aux peuples les plus pauvres du monde, et a toujours soutenu la juste cause de l'autodétermination du peuple palestinien. Nous condamnons les attaques commises contre le peuple palestinien à Gaza et en Cisjordanie, ainsi que la mort de Palestiniens innocents, dont des femmes et des enfants. Aucun verdict ne saurait justifier le meurtre de civils innocents ou les violations du droit international humanitaire et des normes des droits de l'homme.

Le Bangladesh croit que l'expansion continue des colonies israéliennes dans les territoires occupés et la construction du mur de séparation menacent de faire dérailler les négociations de paix actuellement en cours. Alors que la construction du mur se poursuit sans entrave, au mépris de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, les territoires occupés sont de plus en plus fragmentés en parties plus petites, ce qui compromettra gravement la viabilité d'un État palestinien souverain, stable, pacifique et indépendant.

Ma délégation appelle l'attention sur le fait qu'Israël, en tant que signataire des dispositions pertinentes de la quatrième Convention de Genève, qui stipule quelles sont les responsabilités de la puissance occupante, ne peut, sur le plan juridique ou moral, s'absoudre de ses responsabilités de garantir les droits fondamentaux des populations sous son occupation. Dans les résolutions qu'ils ont adoptées au fil des ans, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont reconfirmé l'obligation d'Israël de garantir les droits fondamentaux du peuple palestinien. Le Bangladesh croit que seule l'application intégrale et sincère des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité peut résoudre la crise palestinienne.

Le Bangladesh souhaite que la Palestine devienne un État souverain aux frontières reconnues et coexistant dans la paix avec Israël. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction les initiatives multilatérales, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, l'Initiative de paix arabe et les efforts du Quatuor. Le plus grand défi posé à la paix au Moyen-Orient est l'absence d'un climat de confiance. Nous espérons que les parties concernées chercheront sincèrement à transformer la solution des deux États en une réalité.

Un jour après la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, nous avons appelé la communauté internationale à prendre des mesures énergiques pour soulager les souffrances de nos frères palestiniens, relancer le processus de paix et faire en sorte que les valeurs mondiales du respect mutuel, des droits de l'homme, de la coexistence harmonieuse des nations et du règlement pacifique des différends prévalent au Moyen-Orient.

Enfin, nous voudrions rappeler que les activités d'Israël dans les territoires occupés continuent de nous préoccuper au plus haut point. Nous tenons à exprimer notre solidarité intégrale avec le peuple palestinien et réitérons notre appui inébranlable à ses droits légitimes et inaliénables à un État souverain et indépendant ayant Jérusalem pour capitale.

**M. Ali** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à s'associer à la déclaration faite plus tôt dans le débat par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

La reprise des négociations directes entre la Palestine et Israël au mois de septembre a effectivement été une initiative louable prise par les parties concernées et par d'autres acteurs régionaux et internationaux, dont les États-Unis et les autres membres du Quatuor. Mais l'impasse dans laquelle s'est retrouvée cette entreprise courageuse, et l'absence de perspectives de progrès nous ont découragés.

Les politiques illégales et les pratiques inhumaines d'Israël, qui continuent en toute impunité, nuisent aux efforts déployés pour réaliser l'objectif de créer deux États souverains coexistants dans la paix. L'intransigeance d'Israël est évidente, à preuve, les faits suivants.

Premièrement, les activités de peuplement illégales se poursuivent et s'étendent en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Des plans récents prévoient la construction de plus de 1 500 logements dans certaines parties de Jérusalem-Est et de 800 autres dans la colonie d'Ariel, en Cisjordanie.

Deuxièmement, le peuple palestinien est expulsé par la force; ses maisons et d'autres infrastructures, comme par exemple des lieux de culte, sont démolies; des terres palestiniennes sont confisquées, y compris dans le cadre de la construction du mur de séparation illégal, qui, à ce jour, se poursuit, en dépit de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice demandant l'arrêt de sa construction; et les droits de

séjour des habitants palestiniens de Jérusalem sont révoqués.

Troisièmement, des colons israéliens extrémistes attaquent violemment des civils palestiniens et s'en prennent à leurs biens, à leurs terres agricoles et à leurs récoltes; ainsi qu'aux lieux de culte et aux lieux saints chrétiens et musulmans. Ces actes barbares de provocation continuent sans répit.

Quatrièmement, des milliers de Palestiniens sont emprisonnés en Israël, y compris des femmes et des enfants, qui ont fait l'objet de mauvais traitements et de tortures de la part des autorités israéliennes.

Cinquièmement, des mesures sont imposées qui constituent une forme de châtement collectif, ce qui est strictement interdit par le droit international humanitaire. Ces mesures sont notamment le blocus illégal de Gaza, qui a réduit la livraison de produits et de matériaux de construction essentiels aux populations vulnérables; la mise en place de centaines de postes de contrôle et de barrages et d'un système de permis, ainsi que d'autres obstacles qui constituent une violation de la liberté de circulation des Palestiniens.

Sixièmement, lundi dernier, le Parlement israélien a approuvé une nouvelle législation qui exige une majorité des deux tiers ou un référendum pour tout accord potentiel de terre contre paix.

Il est clair que cette exploitation est non seulement illégale et immorale, mais qu'elle nuit également à l'objectif qu'est l'instauration d'une paix authentique et durable. Israël ne peut pas aveugler la communauté internationale en énumérant simplement les mesures prises pour soulager les souffrances des Palestiniens.

Israël devrait plutôt répondre aux grandes attentes de la communauté internationale et mettre fin à ce conflit de longue durée en améliorant la situation sur le terrain, en cessant de construire des colonies de peuplement illégales, en levant le blocus de Gaza, en remédiant aux besoins humanitaires et en améliorant le climat des négociations, entre autres choses. À cet égard, nous demandons aux États-Unis et aux autres membres du Quatuor de persuader Israël de cesser d'être intransigeant et de mettre fin à la construction de colonies de peuplement sur le territoire palestinien occupé, en particulier à Jérusalem-Est. Cela dit, la Malaisie croit que la réalisation de l'unité politique entre les Palestiniens est tout aussi importante que les

progrès du processus de paix et la reconstruction de la bande de Gaza.

Hier, nous avons également célébré la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à tous les Palestiniens qui ont souffert dans leur juste lutte pour vivre dans la dignité et la liberté dans un État qui leur appartienne véritablement. Le peuple palestinien peut compter sur l'appui sans faille de la Malaisie dans ses efforts pour créer un État palestinien indépendant et souverain avec Jérusalem-Est pour capitale.

**M. Rivard** (Canada) (*parle en anglais*): Bien que la situation sur le terrain soit plutôt calme depuis le conflit de Gaza, l'on continue à mener des attaques à la roquette de manière sporadique contre Israël à partir de Gaza, ce que nous condamnons vigoureusement, car cela voue à l'échec les pourparlers de paix dirigés par les États-Unis. Il importe de veiller à ce que ces éléments perturbateurs ne puissent pas compromettre la chance d'instaurer la paix.

(*l'orateur poursuit en français*)

Pour que les pourparlers de paix aboutissent, il est urgent que les parties prennent un risque en faveur de la paix. Cela n'est toutefois pas facile à faire dans cette partie du monde où la méfiance est profondément ancrée et où les risques sont bien réels. Or, en l'absence de leadership authentique ou de vision d'un avenir meilleur, nous savons ce que le futur leur réserve : violence et effusions de sang incessantes de part et d'autre. Il faut déployer tous les efforts possibles afin de s'assurer que cela ne se produira pas.

Il est important de souligner que l'Autorité palestinienne a accompli de véritables progrès en matière de réformes, ce que nous saluons d'ailleurs, mais il reste beaucoup de travail à faire. C'est pourquoi l'aide du Canada est clairement axée sur les secteurs de la sécurité et de la justice. Par ailleurs, le Gouvernement israélien doit tenir ses engagements à l'égard des colonies de peuplement, ainsi que de l'accès et de la circulation des personnes et des biens.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Le Canada continue à reconnaître l'importance du rôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres dans le soutien apporté au processus de paix. Les organismes des Nations Unies demeurent au premier plan des prestataires de l'aide aux personnes qui en ont besoin dans la région. Cependant, le Canada

reste préoccupé par le nombre de résolutions des Nations Unies qui ciblent Israël, de même que par l'attention démesurée accordée au Moyen-Orient. Maintenant plus que jamais, nous sommes persuadés que les efforts de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres doivent venir en complément des initiatives visant à assurer la reprise des pourparlers de paix et la mise en place d'un climat favorable à leur aboutissement.

Le Canada exhorte de nouveau les parties à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour reprendre les négociations directes. Il n'existe tout simplement aucune autre option raisonnable.

**M<sup>me</sup> Rubiales de Chamorro** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, ma délégation voudrait s'associer à la déclaration faite par l'Égypte en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés.

De nouveau cette année, nous sommes réunis pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Cela fait 63 ans qu'Israël s'oppose toujours à la paix et à la création d'un État palestinien souverain et indépendant. Chaque jour, la communauté internationale est témoin du regard empli de terreur des enfants palestiniens, des images de ces paysans palestiniens s'accrochant à un olivier tandis qu'on les expulse de leurs propres terres et du foyer qu'ils ont construit à force de sacrifices, et de la douleur des mères qui ne verront pas leurs enfants grandir, car ils sont assassinés ou emprisonnés.

L'impasse présumée dans laquelle se trouvent les négociations de paix depuis plus d'un mois n'est rien d'autre que la dernière preuve en date que les véritables intentions d'Israël ne vont pas dans le sens de la paix. Pour faire échouer complètement les négociations, le Parlement israélien a récemment adopté une loi présentée par le Gouvernement obligeant à soumettre à référendum tout retrait de l'armée israélienne des territoires occupés.

Il y a déjà bien des années, les secteurs les plus rétrogrades de la société israélienne avaient déclaré que l'unique solution était la guerre permanente. Les différents gouvernements qui se sont succédé se sont acquittés avec succès de ce projet par le biais d'une occupation meurtrière, d'un blocus génocide et de la torture collective de tout un peuple. Aujourd'hui, l'industrie de l'armement est l'industrie la plus lucrative en Israël.

Israël a toujours disposé des moyens économiques et militaires nécessaires pour pouvoir appliquer sa politique de guerre permanente, grâce au complice indispensable qui lui a fourni le matériel de guerre qui a été utilisé pour tuer plus de 1 500 Palestiniens entre décembre 2008 et janvier 2009 et également pour assassiner de sang-froid dans les eaux internationales neuf personnes innocentes qui faisaient partie de la Flottille de la liberté. Mais surtout, ce pays complice a assuré l'impunité à Israël, en particulier au Conseil de sécurité, où il menace désormais d'exercer son droit de veto contre toute tentative de déclaration unilatérale d'indépendance de l'État palestinien.

La paix au Moyen-Orient n'exige pas seulement le règlement du conflit israélo-palestinien : elle doit aussi porter sur la situation au Liban et en Syrie, qui sont également des territoires occupés. Bien plus, elle doit englober tous les pays de la région. Il sera également indispensable d'éliminer les armes nucléaires du Moyen-Orient. Cela implique qu'Israël accepte de procéder au désarmement nucléaire et d'adhérer aux conventions internationales pertinentes. Il ne sera pas possible d'instaurer un climat de confiance tant que cela n'aura pas été fait.

Le Nicaragua réitère de nouveau sa ferme condamnation de l'occupation israélienne des territoires palestiniens, du Golan syrien et du Liban, ainsi que du blocus criminel imposé au peuple palestinien. En outre, il exige qu'Israël se conforme à toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Le prétendu allègement du blocus imposé à la bande de Gaza n'est rien d'autre qu'une mesure cosmétique destinée à détourner l'attention de la communauté internationale. La poursuite de la construction des colonies de peuplement israéliennes en territoire occupé et le refus de démanteler les colonies existantes ne sont rien d'autre qu'un pied de nez supplémentaire au processus de paix, pour essayer de soumettre cette partie des négociations à certaines conditions et de modifier la composition démographique et religieuse de ces territoires.

Le Nicaragua et la Palestine viennent de fêter 30 ans de relations diplomatiques et dans ce cadre, diverses activités ont été organisées dans notre pays, à commencer par la relance de l'association communautaire palestino-nicaraguayenne et la création d'un comité de solidarité avec le peuple palestinien. En outre, le Président nicaraguayen, le commandant

Daniel Ortega, a reçu dans notre pays les survivants de l'attaque lancée contre la Flottille de la liberté et a remis les clefs de la ville à la révolutionnaire palestinienne Leila Khaled.

En cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Gouvernement et le peuple nicaraguayens demandent aux pays qui ne l'ont pas encore fait de traduire leurs expressions d'appui et de solidarité en actes concrets, à savoir, en l'occurrence la reconnaissance de l'État palestinien.

Le Nicaragua saisit également cette occasion pour se dire entièrement favorable à ce que l'Assemblée générale se prononce sur la question de la reconnaissance d'un État palestinien libre et souverain, comme elle aurait dû le faire il y a plus de 60 ans. C'est une obligation, et l'Assemblée doit donner priorité au respect des buts et principes de cette Organisation, tels que les ont conçus ceux qui ont rédigé sa Charte.

**M. Cabactulan** (Philippines) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, alors que nous venons de commémorer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, je tiens à me joindre à vous ainsi qu'aux autres délégations pour féliciter le peuple palestinien en cette journée mémorable.

La question de Palestine est l'une des questions les plus délicates et les plus anciennes inscrites à l'ordre du jour de l'ONU. Elle affecte les questions générales de la paix et du développement durables au Moyen-Orient. Malgré les années de débats et l'énergie et les ressources considérables que nous y avons consacrées, le règlement de cette question continue de nous échapper. D'autre part, puisqu'elle figure en permanence à l'ordre du jour de l'ONU, nous courons le danger de l'aborder parfois de manière plus rituelle et de lui faire perdre le caractère immédiat et urgent qui est véritablement le sien.

Les Philippines partagent avec le peuple palestinien ses aspirations légitimes à la justice, à la paix et à la liberté. Au cours des débats périodiques de l'Assemblée générale sur la question, les Philippines ont toujours appuyé la quête d'autonomie et d'autodétermination des Palestiniens, ainsi que la création de la Palestine. D'autre part, les Philippines ont toujours appuyé la levée complète et inconditionnelle du blocus imposé par l'État d'Israël aux territoires palestiniens occupés, notamment Gaza. Nous considérons que l'embargo est contre-productif; il n'a pour seul effet que d'infliger un châtiment

collectif à des civils malheureux, en particulier les femmes et les enfants.

Les Philippines se félicitent de la reprise des pourparlers prolongés entre l'Autorité palestinienne et l'État d'Israël, et elles espèrent qu'en dépit des obstacles et des haies qui se présentent, il sera possible de réaliser une percée en temps voulu. Il est cependant nécessaire de redoubler d'efforts et de consentir de nouveaux sacrifices. Les Philippines prient instamment les deux parties d'œuvrer ensemble à l'édification d'une paix durable. L'aide de la communauté internationale est bien entendu plus importante que jamais. Seule la création d'un État palestinien indépendant et viable vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, avec ses voisins permettra au peuple palestinien d'occuper la place qui lui revient au sein de la communauté des nations.

Ne perdons pas de vue le fait que nous pouvons tous bénéficier du règlement pacifique de la question de Palestine. Il se peut qu'elle figure encore à notre ordre du jour l'année prochaine, et peut-être dans les années à venir, mais cela doit nous pousser à travailler encore plus dur et à ne pas laisser le désespoir et l'immobilisme nous gagner. Les Philippines se tiennent prêtes à coopérer et à travailler avec les États Membres animés du même sentiment pour régler de manière satisfaisante la question de Palestine, non seulement dans l'intérêt de la stabilité et du progrès au Moyen-Orient, mais également pour le bien du monde entier.

**M. Sipangule** (Zambie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter du professionnalisme avec lequel vous dirigez nos travaux. Nous vous remercions d'avoir organisé cette importante séance.

Ma délégation s'associe à la déclaration sur la question de Palestine faite par le représentant de la République arabe d'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous nous réunissons aujourd'hui après avoir commémoré hier la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, 16 ans après la promulgation d'un accord de paix visant à créer un État palestinien vivant dans la paix et côte à côte avec l'État d'Israël. Depuis, de nombreux efforts ont été consentis par la communauté internationale, notamment l'ONU, pour trouver une solution durable au problème de la question de Palestine. Ma délégation souhaiterait voir se poursuivre les négociations pacifiques qui suscitaient autrefois tant d'espoir.

C'est à la lumière de la situation actuelle que la délégation zambienne tient à réaffirmer son attachement et son appui au droit inaliénable du peuple palestinien à créer son propre État au sein de frontières clairement délimitées et sûres et à y exercer sa souveraineté, tout en coexistant dans la paix avec l'État d'Israël. En tant que pays qui entretient des relations mutuellement profitables avec Israël comme avec l'Autorité nationale palestinienne, ma délégation prie instamment les deux parties de s'appuyer sur la dynamique créée par l'engagement renouvelé du Quatuor pour lancer des négociations honnêtes qui déboucheront sur le règlement de la question.

Les Palestiniens et les Israéliens ont besoin de l'appui du Conseil de sécurité, du Quatuor chargé du processus de paix au Moyen-Orient et de la communauté internationale dans son ensemble pour les ramener à la table des négociations. En vue d'atteindre ces objectifs, ma délégation prie toutes les parties d'adhérer aux principes du droit international et du droit international humanitaire ainsi qu'à l'ensemble des résolutions de l'Assemblée générale sur la question.

La Zambie reconnaît l'importance que revêtent les activités de l'Office de secours et de travaux des

Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en Cisjordanie, à Gaza et dans tous les territoires palestiniens occupés. Nous tenons à ajouter notre voix aux nombreuses autres qui demandent à Israël de coopérer et à l'ONU d'augmenter son appui à l'UNRWA pour faciliter l'exécution sans heurts de son mandat. Comme le savent toutes les personnes présentes dans cette salle, les activités de l'UNRWA en Palestine sont essentielles à la survie de la population dans tous les territoires occupés.

Comme par le passé, à la fin du présent débat, ma délégation tient à réaffirmer son attachement à tous les efforts qui déboucheront sur un règlement négocié mutuellement acceptable du conflit israélo-palestinien. À cet égard, la Zambie conservera la même logique de vote concernant les projets de résolution sur les points de l'ordre du jour dont nous sommes saisis.

**Le Président :** Le représentant de la République arabe syrienne a demandé à exercer son droit de réponse. Cependant, du fait d'un problème technique, je propose qu'il remette sa déclaration jusqu'à la prochaine séance.

*La séance est levée à 12 h 30.*